

# Le changement climatique et les emplois verts : les défis et les possibilités pour le mouvement syndical

---

## I. La nécessité urgente pour le mouvement syndical de répondre à la crise climatique

Le Canada et le reste du monde se doivent de répondre à la crise climatique, qui constitue l'enjeu le plus urgent de notre temps. Une mise en oeuvre pressante de politiques visant à réduire de façon appréciable les émissions de gaz à effet de serre s'avère nécessaire afin de contrer les effets néfastes du changement climatique.

Nicholas Stern, ancien économiste en chef de la Banque mondiale, estime que les conséquences de ce changement coûteraient 7 billions de dollars à l'économie ou l'équivalent de 1 000 \$ par an pour chaque personne vivant sur la planète. Le coût de l'inaction, comprenant les pertes d'emplois, serait beaucoup plus élevé que celui qui résulterait des activités visant à contrôler le changement climatique ou qui faciliteraient la transition vers une économie à utilisation beaucoup moins intensive de dioxyde de carbone. Sa conclusion rejoint la position défendue par le Quatrième rapport d'évaluation du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat.

L'augmentation de la moyenne de la température mondiale, causée par notre consommation actuelle de combustible fossile, entraînera des conséquences néfastes et généralisées à l'échelle mondiale au

cours du siècle à venir. Il en résultera une rapide détérioration des écosystèmes, des pertes de grande envergure en matière de biodiversité, une élévation dévastatrice du niveau de la mer, une augmentation importante des événements météorologiques extrêmes ainsi que de profondes perturbations affectant l'industrie et les populations. L'économie mondiale paierait un coût très élevé si les températures mondiales connaissaient un accroissement de plus de 2° C par rapport à leurs niveaux préindustriels.

Selon le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évaluation du climat (GIEC) des Nations Unies, pour qu'il y ait une possibilité réelle que le réchauffement climatique n'excède pas ce niveau, les pays développés devraient réduire leur émissions de 25 % à 40 % en-dessous des niveaux de 1990, d'ici à 2020, et de 50 % à 85 %, d'ici à 2050. Pour que le Canada fasse sa juste part dans la prévention d'un changement climatique nuisible, il devrait établir des objectifs chiffrés nationaux nets d'au moins 25 % en-dessous du niveau de 1990, d'ici à 2020, et de 80 % en-dessous du niveau de 1990, d'ici à 2050. Le gouvernement du Canada devrait aussi publier un plan affirmant clairement son intention d'atteindre ces objectifs et instituer des examens annuels par un organisme indépendant portant sur les progrès effectués en vue de leur réalisation.

Le défi le plus important de notre génération pourrait aussi être la meilleure chance que nous ayons au cours de notre siècle d'assurer à la fois croissance économique et création d'emplois décents. Le Congrès du travail du Canada rejette l'idée d'un conflit inhérent entre d'une part, l'économie et l'emploi, et d'autre part, la durabilité de l'environnement. Des politiques économiques et de création d'emplois satisfaisantes se doivent de prendre en compte tous les indicateurs d'une qualité de vie décente : l'économie, les emplois,

l'égalité et l'environnement. Le besoin existe aussi de promouvoir l'expansion actuelle des pays en voie de développement de manière à garantir à tous, à l'échelle internationale, une qualité de vie décente associée à une intensité carbonique moins élevée.

Le CTC donne son appui à l'établissement de politiques favorables à des emplois verts et à un développement économique écologique mettant les industries manufacturières et les politiques commerciales au centre des objectifs relatifs au changement climatique. Il soutiendra l'établissement de mesures efficaces et concrètes destinées à éviter un changement climatique catastrophique tout en assurant que la voie à suivre comporte la création d'une économie plus forte offrant des emplois décents. Le CTC fera en sorte que le coût de l'adaptation soit minimisé pour les travailleurs et travailleuses qui en subiront les conséquences et il demandera la mise en oeuvre de programmes de transition équitable destinés à soutenir les personnes qui seront déplacées par le changement climatique, par les politiques concernant celui-ci et par les mesures d'atténuation du changement. Le CTC se prononce résolument en faveur de l'indemnisation, du recyclage, du réemploi et de la relocalisation des personnes affectées. Nous travailleront à la réalisation d'un objectif commun en collaboration étroite avec les organisations écologistes.

## **II. Les emplois verts et la nouvelle économie**

Une transition planifiée vers une économie à consommation d'énergie beaucoup plus faible et durable pour l'environnement offre au Canada une possibilité sans précédent de créer de nouveaux et meilleurs emplois. Il nous est en effet possible de créer des centaines de milliers d'emplois « cols verts » additionnels, particulièrement aux échelles municipale, provinciale et territoriale,

par le biais de la réglementation du secteur privé et d'investissements publics majeurs rattachés à une politique d'achats de produits fabriqués au Canada. Il y aura cependant obstacle au nombre d'emplois cols verts en l'absence d'investissements adéquats.

Si le gouvernement fédéral investissait, sur une période de dix ans, une somme de 30 milliards de dollars dans la réduction du changement climatique, y compris la transition équitable, les retombées économiques comprendraient la création de 330 000 emplois, l'ajout de 140 milliards de dollars additionnels au PIB, le remboursement, en dix ans, de 30 milliards de dollars d'investissements publics par l'intermédiaire de l'accroissement des recettes fiscales, une somme additionnelle de 95 milliards de dollars en revenus personnels et une économie de 28 milliards de dollars sur le coût de l'énergie.

Le CTC demandera que des investissements publics adéquats soient affectés à la création d'emplois verts et il mettra en évidence les possibilités privilégiées de création de nouveaux emplois syndiqués comportant des chances égales à travers le pays pour les femmes et les hommes. En particulier, le CTC luttera en faveur :

- d'initiatives stratégiques gouvernementales favorisant une plus grande efficacité énergétique;
- de normes de rendement énergétiques équitables;
- d'investissements dans l'infrastructure ferroviaire et les transports en commun et;
- du développement de sources d'énergie renouvelables.

Les investissements publics dans le transport en commun devraient être liés à l'achat de matériel canadien, au développement de nouvelles technologies à l'intérieur du Canada et à l'établissement

de programmes de juste salaire. En outre, le CTC continuera à prendre des mesures en faveur de l'établissement de pratiques exemplaires à travers le monde.

Les suivantes initiatives d'intérêt public et placements de fonds, émanant du secteur public, permettraient de réduire de façon importante les émissions de gaz à effet de serre et de créer de nombreux emplois de qualité.

### **L'efficacité énergétique**

- Établissement de normes strictes en matière d'efficacité énergétique pour les appareils de chauffage, les chauffe-eau, les conditionneurs d'air, les appareils électroménagers, l'éclairage, etc., en vue de réduire la consommation d'énergie.
- Net accroissement de l'efficacité énergétique des immeubles résidentiels, commerciaux et institutionnels existants par le truchement de rénovations effectuées par des personnels qualifiés, accrédités par des syndicats.
- Amélioration de la réglementation de l'efficacité énergétique des nouvelles habitations et nouveaux immeubles par l'application de codes du bâtiment et d'exigences en matière de zonage plus rigoureuses en vue de créer une densité résidentielle et commerciale plus élevée dans les espaces urbains.
- Soutien gouvernemental à l'intention des ménages à faibles revenus pour la rénovation de logements et financement direct en vue de l'acquisition d'appareils électroménagers éco-énergétiques et de systèmes de chauffage et de refroidissement pour les locataires à faibles revenus.
- Création de nouveaux logements à haut rendement énergétique à prix abordables.

### **L'accroissement de l'infrastructure ferroviaire et des transports en commun**

- Réglementation et investissements dans une nouvelle infrastructure ferroviaire en vue d'accroître le transport ferroviaire éco-énergétique de marchandises dans le cadre de programmes de juste salaire.
- Investissements majeurs dans le transport en commun rapide dans les zones urbaines.
- Limitation de l'étalement urbain pour permettre l'accroissement de la densité urbaine et offrir à l'infrastructure de transport urbain la possibilité de rattraper son retard.
- Investissements majeurs dans des lignes à grande vitesse au centre-ville, spécialement de Windsor à Québec et dans le couloir d'Edmonton à Calgary, de manière à réduire les émissions provenant des camions, des automobiles et de l'aviation.

### **Les normes de rendement énergétique obligatoires**

- Création de normes obligatoires de rendement énergétique pour les automobiles et les camions, par classe de véhicule, comprenant des normes destinées aux petits et grands routiers. Les normes de rendement seraient dans l'obligation de prendre en compte le caractère intégré du marché nord-américain de l'automobile.
- Perception de droits de transition à la voiture verte calculés sur chaque véhicule vendu au Canada et facturés auprès des fabricants, les produits de la vente étant remis aux fabricants d'automobiles situés au Canada qui investissent dans de nouvelles technologies vertes, de manière à aider à l'accroissement du développement de ces technologies et des usines de ré-équipement.

- Investissements publics additionnels dans les usines de ré-équipement, semblables à ceux effectués par des gouvernements étrangers à l'aide de fonds publics, comme au Japon dans les années 1990. Le ré-équipement additionnel devrait être en rapport avec la production de véhicules. Par exemple, pour produire 2 millions de véhicules hybrides, les coûts de ré-équipement devraient dépasser 3 milliards de dollars.
- Mise en oeuvre de mesures visant à la mise hors service et au recyclage des anciens véhicules à mesure de l'augmentation du nombre de véhicules éco-énergétiques.

### **Développement de sources d'énergies renouvelables**

- Investissements dans la recherche et le développement et investissements publics assurant le développement de sources renouvelables d'énergie électrique telles que les parcs éoliens, l'énergie solaire, de biomasse, géothermique, de captage de méthane, et surtout de systèmes de cogénération de chaleur et d'électricité dans le but de réduire la dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles, particulièrement ceux qui produisent de l'énergie à partir du charbon.
- Collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces en vue d'assurer la réalisation d'un objectif national ambitieux concernant les sources renouvelables d'énergie électrique et promotion du savoir-faire canadien en matière de technologie et de production. L'approvisionnement par le secteur public, particulièrement par l'intermédiaire de services d'électricité, joue un rôle extrêmement important dans la création d'économies d'échelle permettant l'expansion rapide du savoir-faire canadien en matière d'énergies renouvelables.

Les améliorations apportées en matière d'efficacité énergétique, les normes de rendement énergétique équitables, l'apport d'investissements dans l'infrastructure ferroviaire et des transports en commun, ainsi que le développement de sources énergétiques renouvelables devraient être combinés avec la formation axée sur les compétences, la création d'emplois et un nombre plus élevé d'entrepreneurs agréés de manière à promouvoir les métiers accrédités et qualifiés au sein d'un large éventail de professions. Ceci est d'une importance particulière en vue de préparer l'ensemble de la main-d'oeuvre aux exigences en matière de compétences inhérentes aux emplois verts et d'assurer que les industries vertes et les lieux d'emploi ne subissent pas des pénuries de main-d'oeuvre ayant une formation adéquate. C'est aussi important en tant qu'engagement à l'égard des personnes qui vivent dans des communautés pauvres, isolées et désavantagées, en leur offrant une façon d'échapper à la pauvreté et d'associer emplois verts et équité sociale. La priorité devrait être offerte aux communautés pour ce qui est des améliorations en matière d'efficacité énergétique, de la formation des compétences et des programmes de création d'emplois en fonction de leurs besoins économiques.

En outre, le Congrès fera campagne en faveur des investissements publics assurant un rendement maximum pour les collectivités par l'entremise d'ententes de participation communautaires, de normes vertes, de normes de travail et en rendant obligatoire l'embauche préférentielle d'entreprises syndiquées pour les projets recevant des fonds publics.

### **III. Les politiques d'établissement du prix du carbone et les inégalités grandissantes**

Malgré la nécessité d'une action urgente, un des défis pour les syndicats réside dans le fait que les politiques du changement climatique pourraient conduire à une augmentation de l'inégalité au Canada. L'autre « vérité dérangeante » au sujet de l'économie mondiale actuelle est l'inégalité croissante entre les nantis et la plupart d'entre nous. Le CTC oeuvrera aussi bien pour assurer que les plus gros pollueurs payent pour les dommages qu'ils occasionnent et pour que l'inégalité n'augmente pas à cause des politiques sur le changement climatique.

En accord avec le principe du pollueur-payeur, le CTC offrira son appui à la création d'un système national de plafonnement et de vente aux enchères pour l'établissement du prix du carbone. Dans ce système, tel que proposé par le CTC, le gouvernement fixerait un niveau d'émission maximal en accord avec des objectifs d'ensemble nationaux, établissant en réalité pour différentes industries un plafond fondé sur la capacité du secteur industriel correspondant à réduire ses émissions de carbone dans un délai réaliste. Ce système fonctionnerait avec des permis pour éventuellement devenir une vente aux enchères complète de tous les permis par le gouvernement. Pour atteindre leurs objectifs, les entreprises devraient réduire leur émissions et acheter des permis soit dans une vente aux enchères, soit à des entreprises qui, au Canada, ont déjà réduit leurs émissions en-dessous du plafond au prix du marché. Tous les produits de la vente aux enchères devraient être recyclés sous forme d'appuis à l'adaptation industrielle et à la transition équitable. Le système de plafonnement et d'enchères ayant l'appui du CTC créerait des incitatifs financiers en vue de la réduction des émissions. Dans de nombreux cas, les activités réductrices d'émissions auraient pour résultat une modernisation des usines et l'amélioration de la santé et de la sécurité des travailleurs et travailleuses. Un système semblable de plafonnement et d'échange a

été utilisé avec succès aux États-Unis à partir du début des années 1990 dans le but de réduire les émissions de dioxyde de soufre et diminuer les pluies acides.

En établissant des réglementations de mise en oeuvre d'un système de plafonnement et d'enchères, il faut tenir compte de nouvelles réalités concurrentielles qui sont au détriment de la production et de l'emploi, sans qu'il y ait un gain quelconque pour l'environnement. Dans les secteurs déjà fortement intégrés à l'échelle nord-américaine, une augmentation importante des coûts, plus élevée au Canada qu'aux États-Unis, pourraient causer des transferts de production et des pertes d'emplois sans qu'aucune réduction nette des émissions des gaz carbonique ne se manifeste. Certaines industries, comme le secteur des pâtes et papiers, ont déjà effectué des réductions majeures dans leur utilisation d'énergie à base de carbone en se convertissant à la biomasse et à la cogénération de chaleur et d'électricité; ces initiatives devraient être reconnues en utilisant l'année 1990 comme base de référence et récompensées ensuite par l'établissement de plafonds modérément inférieurs aux niveaux actuels. Des plafonds devraient toujours être imposés, mais à des niveaux plus modestes au départ.

Si le Canada avait l'intention de fixer un prix pour le carbone d'après un système de plafonnement et d'enchères, d'une taxe sur les émissions, ou bien d'une combinaison de ces deux éléments, nous devrions nous assurer qu'un tarif soit mis en place sur les marchandises importées. En particulier, une structure de prix doit être mise au point pour le carbone. Ce système d'établissement du prix pour le carbone assurerait que les producteurs de l'étranger, surtout les sociétés transnationales, payent le prix du contenu carbonique des marchandises qui nous sont expédiées.

L'établissement du prix du carbone sur les importations dans le cadre d'un système de plafonnement et d'enchères ne constitue pas un tarif discriminatoire dans la mesure où les mêmes politiques s'appliquent aux marchandises produites au Canada. Cependant, la simple réalité qu'une tonne d'acier fabriquée au Canada ne contient qu'un tiers du contenu carbonique par rapport à celle qui est fabriquée en Chine fournit un avantage substantiel aux marchandises produites au Canada.

Tout système d'échange de droits d'émission fondé sur des points de référence et de crédits et sur l'intensité des émissions, tel que proposé par le gouvernement fédéral actuel, aurait peu d'impact sur la réduction du total des émissions et est bel et bien conçu pour permettre aux émissions des sables bitumineux de s'accroître rapidement. Les systèmes fondés sur l'intensité des émissions sont foncièrement problématiques et n'ont aucun rôle à jouer dans la promotion de notre nouvelle vision économique.

Nombreux sont ceux qui, à travers le pays et autour du monde, proposent l'instauration d'une taxe sur le carbone. Toute taxe de cette espèce ne devrait être introduite que dans la mesure où elle était équitable, contrairement à la taxe sur le carbone de Gordon Campbell, en C.-B., qui impose des coûts additionnels aux familles travailleuses et qui est utilisée pour financer des réductions d'impôts inéquitables. Le CTC se doit, en particulier, de prendre des positions résolues de manière à assurer que toute conséquence inéquitable de la taxe sur le carbone soit sujette à des compensations. De plus, nous devons reconnaître que la taxe sur le carbone n'est pas une baguette magique et qu'il n'y a pas qu'une seule solution au changement climatique. Il y a en fait plusieurs voies à suivre, y compris la réglementation et les investissements publics, qui doivent être prises conjointement.

(Une taxe sur le carbone perçue sur les ménages ne devrait être mise en oeuvre que si 100 % des revenus obtenus étaient dirigés vers des investissements de réduction d'émissions de GES par l'intermédiaire d'énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et de programmes de réaménagement, du transport en commun, ainsi que du remboursement de l'impôt d'énergie verte dans le but de protéger les Canadiens et Canadiennes à faibles revenus.)

#### **IV. Les réductions d'émissions effectuées par de grands émetteurs finaux, y compris les sables bitumineux**

Une proportion juste inférieure à la moitié de toutes les émissions canadiennes de dioxyde de carbone proviennent de l'industrie lourde, menée par les centrales électriques alimentées par le charbon et par l'industrie primaire pétrolière et gazière. Le but de la politique climatique du gouvernement devrait être de forcer ces secteurs à accomplir des réductions réelles et importantes sous forme de réductions d'émissions absolues et non une simple réduction d'intensité.

Le CTC appuie la fixation de limites strictes sur les émissions de grands émetteurs finaux. En outre, il est fortement en faveur et se porte défenseur de l'élimination de subventions d'impôt pernicieuses à l'industrie primaire pétrolière et gazière. Le secteur primaire pétrolier et gazier est hautement profitable et peut se permettre d'investir beaucoup plus dans des mesures de réduction du changement climatique, telles que le captage et le stockage du carbone, sans devoir recourir à des subventions de l'État.

Les sables bitumineux sont le facteur dominant du développement futur du gaz et du pétrole. En réalité, ils constituent à eux seuls le projet de développement le plus destructeur en cours sur la planète.

Leur développement permanent aura un impact continu de première importance sur les émissions de gaz carbonique au Canada, sur la qualité de l'eau en Alberta et ailleurs, ainsi que sur les communautés des Premières nations. L'exploitation des sables bitumineux consomme un gallon de pétrole pour chaque quantité de deux gallons produite. Elle couvre à présent une zone équivalente à la grandeur de l'Île de Vancouver. Les prévisions d'augmentation de la production étant de l'ordre de 400 % à 500 % pour les dix prochaines années, le développement des sables bitumineux creusera un trou dans le sol qui sera bientôt équivalent à la grandeur de la Floride. Ce développement est principalement provoqué par des transnationales étrangères qui exportent du bitume brut et des profits aux États-Unis. Les implications potentielles d'une augmentation massive de la production des sables bitumineux et d'un exode de grande ampleur de travailleurs et travailleuses pourrait reléguer au second plan les initiatives de réduction d'émissions de GES. De plus, le développement continu des sables bitumineux a provoqué une inflation du dollar canadien et a eu comme résultat indirect des pertes considérables d'emplois manufacturiers.

En conclusion, dans le but de fournir du pétrole à bon marché aux États-Unis, nous voilà pris dans un processus semblable à la ruée vers l'or du Klondike, creusant un trou de la dimension de la Floride tout en élevant la valeur de notre dollar et causant l'exode de la population active. Une expansion sans borne des sables bitumineux nuit à tout le monde et doit être ralentie. Le Congrès du travail du Canada militera activement pour un ralentissement draconien et de grande envergure de toute expansion future des sables bitumineux.

## **V. La transition équitable**

Les industries à grande consommation d'énergie, les industries d'extraction et les transports routiers fournissent des exemples de secteurs pouvant être affectés par les conséquences négatives résultant des politiques d'atténuation des effets du climat si des mesures ne sont pas prises en vue de protéger les travailleurs et travailleuses. Pour ceux et celles qui sont affectés par les changements s'opérant dans les profils de l'emploi provoqués par la transition vers une économie verte, la clé pour une transition juste et équitable consiste en une stratégie de développement économique verte vigoureuse, soigneusement planifiée, qui créera une économie à forte concentration de main-d'oeuvre et offrira de nouveaux emplois syndiqués et des possibilités nouvelles pour les personnes sur le marché du travail.

Les travailleurs et travailleuses déplacés ou qui subissent des réductions de salaire dues aux changements économiques structurels favorables à la société dans son ensemble devraient être entièrement compensés, de même que les communautés qui souffrent de l'impact négatif de tels changements.

Malheureusement, ce principe a été souvent évoqué en réponse à des changements attribuables aux échanges commerciaux, mais il a été rarement traduit dans la pratique.

Lors de la création d'un cadre législatif pour les investissements et les dépenses en vue de répondre au changement climatique, le gouvernement fédéral devrait établir des fonds de transition équitable. Ces fonds devraient être gérés par un conseil de transition indépendant en collaboration avec une représentation syndicale. Les provinces et territoires doivent aussi être incités à intégrer le principe de la transition équitable dans leurs propres plans de changement climatique. Le Fonds de transition équitable effectuerait des paiements comprenant les fonds de soutien

provinciaux pour la transition équitable, qui seraient aussi gérés par des conseils avec représentation syndicale. Les fonds seraient alloués à l'échelle du Canada pour soutenir le recyclage des personnes ayant perdu leur emploi en raison des politiques du changement climatique et pour compenser ceux et celles qui auraient encouru des pertes de salaire. Les communautés seraient aussi éligibles aux fonds de soutien.

Les fonds devraient être disponibles pour le recyclage des chômeurs en effectuant des paiements jusqu'à concurrence du plein montant autorisé en vertu de la Partie I de la *Loi sur l'assurance-emploi*, y compris les programmes de « travail partagé et perfectionnement » et aussi en élargissant les dispositions pour le recyclage des travailleurs et travailleuses employés dans le cadre de la Partie II de cette même loi.

## **VI. Conclusions**

Il existe un besoin urgent pour le mouvement syndical de répondre non seulement au changement climatique à l'aide de solutions pouvant être appliquées rapidement, mais aussi de saisir la possibilité de créer de nouveaux et meilleurs emplois et d'assurer que les politiques de changement climatique n'accroîtront pas l'inégalité au Canada. Le mouvement syndical poursuivra sa participation active au Réseau d'action climat et oeuvrera en collaboration avec les organisations écologistes qui soutiennent un programme de changement climatique incorporant des politiques vertes, de transition équitable, pour le commerce, l'industrie et les emplois. Un programme représentant les vues de l'ensemble des protagonistes peut être utilisé pour favoriser une prise de position et une mobilisation conjointes aux niveaux national et communautaire.

En s'appuyant sur l'Alternative budgétaire et les accomplissements de la Coalition du budget vert, le CTC continuera à oeuvrer en collaboration avec les chercheurs et les militants en vue d'aider au développement d'une stratégie de changement climatique détaillée pour le Canada qui favorise de sérieuses réductions des émissions de gaz à effet de serre et qui maximise la création d'emplois verts.

Le CTC poursuivra sa collaboration auprès du mouvement syndical des États-Unis dans le but de développer des politiques nationales du changement climatique et d'emplois verts dans l'intérêt des travailleurs et travailleuses des deux pays, et il reconnaît la réalité d'une intégration étroite de certains secteurs. Le CTC assistera les fédérations du travail à oeuvrer dans le cadre d'initiatives bilatérales, telles que l'Initiative de l'Ouest sur le climat, entre les provinces de l'Ouest et les sept États de l'Ouest des États-unis, comprenant la Californie, l'Oregon et l'État de Washington, qui prévoient la mise en oeuvre d'un système de plafonnement et d'enchères.

Nous poursuivrons notre travail en collaboration avec le CSI (Confédération syndicale internationale) dans le but de développer des politiques du changement climatique et d'emplois verts qui sont nécessaires pour faire face à une crise mondiale.

Le CTC portera plus particulièrement son attention sur les possibilités de création d'emplois verts décents dans le cadre de politiques du changement climatique ainsi que par rapport au besoin désespéré de mesures de transition équitable suffisamment financées à l'intention de la population active et des communautés. Il sera le porte-parole de l'établissement d'un système national de détermination du prix du carbone fondé sur le plafonnement et la vente aux enchères et demandera l'instauration de limites strictes

pour les grands émetteurs finaux. En outre, le Congrès s'associera à des groupes ayant une perspective semblable et exigera un sérieux ralentissement de l'expansion continuelle des sables bitumineux de l'Alberta.

Répondre à la crise du climat n'est pas seulement la bonne chose à faire pour sauver la planète, c'est aussi la bonne action à accomplir sur le plan économique. Il s'agit d'une situation gagnant-gagnant qui nous permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre, créer des emplois et bâtir un potentiel d'exportation qu'on n'a plus vu depuis la révolution industrielle. Le mouvement syndical se doit d'être à l'avant-garde de cet enjeu décisif. Nous avons besoin d'une direction politique prête à investir de façon considérable dans l'infrastructure publique et dans le développement industriel pour que nous soyons des chefs de file et non des suiveurs.

sepb\*225